L'EXPULSION DES LOCATAIRES COMMERÇANTS

Le Sénat a voté le projet retour de la Chambre, mais en reprenant son premier texte

Le Sénat a adopté hier après-midi la proposition de résolution de M. le général Bourgeois et de M. DE LUBERSAC, sénateur de l'Aisne, tendant à la nomination d'une commission annuelle chargée d'examiner les projets-propositions de lois ressortissant au ministère de l'air ; la proposition de résolution de M Lugol et plusieurs de ses collègues, tendant à la nomination d'une commission de 26 membres chargée, en 1932, d'examiner les projets et propositions de loi relatifs aux départements libérés de l'invasion, ainsi que le projet de loi adopté par la Chambre des Députés, portant:

1° Déclassement d'ouvrages de fortification;

2° Additions et modifications au tableau de classement des postes de guerre et postes défensifs de la France.

Il a ensuite abordé la discussion du projet adopté par la Chambre des Députés, adopté avec modification par le Sénat, modifié par la Chambre des Députés, ayant pour objet de maintenir provisoirement dans les lieux, les locataires commerçants menacés d'éviction.

M. Morand, rapporteur, expose les points de divergence Comme la Chambre le désire, la bonne foi du locataire ne devra pas être démontrée, alors que le Sénat estime cette démonstration nécessaire dévant le juge des référés De plus, le Sénat voudrait que les locataires maintenus, soient tenus de payer une indemnité provisionnelle égale et quadruple du loyer de 1914 La Chambre a accepté le montant de cette indemnité, mais en maintenant le principe de la prorogation générale et de plein droit. Le Sénat, par esprit de conciliation, a accordé la prorogation aux locataires de bonne foi, de préférence au droit commun qui devait normalement s'appliquer, mais il ne saurait admettre que le simple fait de l'occupation prime le droit.

Aussi le Sénat reprend son premier texte.

M. Ieraët développe un amendement tendant à reprendre le texte de la Chambre. Il pense que grâce aux concessions faites par la Chambre, l'accord pourra se faire. Il faut maintenir les locataires commerçants dans les locaux et ne pas expulser les locataires étrangers anciens combattants. M. Bérard demande au Sénat de voter l'amendement Israël. Ainsi, au cas où le locataire serait de mauvaise foi, ou bien ferait des dégâts aux lieux loués, le propriétaire pourra l'appeler devant le juge conformement au droit commun.

Après d'autres interventions, l'amendement accepté par le Gouvernement et repoussé par la commission, est repoussé au scrutin public par 182 voix contre 115. L'ensemble du projet, texte de la commission, est finalement adopté.

M. Laval, déclare qu'il demandera au Sénat de discuter mardi le projet relatif à la tranche du programme naval et le projet d'amnistie sur lequel M. Curral a déposé son rapport. Le Gouvernement ainsi sera heureux que l'année se termine sur ce geste d'apaisement. Il espère que la Chambre pourra voter également ce projet avant la clôture de la session.

Séance levée à 17 h. 45. Séance aujourd'hui à 15 heures.

AFFREUSES VOS MAINS par les ENGELURES et les CREVASSES qu'il vous serait pourtant si facile de faire disparaître à l'aide de la POMMADE ARDAGH 5 fr. le tube. Toutes Pharm. et 3, Rue Chalais, RENNES

UN LILLOIS BLESSÉ PAR UNE AUTO A VIMY

Dans la soirée de dimanche, M. François Orville, 43 ans, demeurant 14, boulevard de l'Usine, à Lille, revenait à pied d'Arras, accompagné de deux amis, se dirigeant vers Lens.

Le trio marchait sur la chaussée centrale, à 1 m. 50 du trottoir, lorsqu'après avoir dépassé la gendarmerie de Vimy et avoir parcouru une centaine de mètres, M. Orville fut renversé par une auto que pilotait M. François Dervaux, ingénieur-chimiste, 9, rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing.

M. Orville, qui portait des contusions multiples sur tout le corps, a reçu des soins dans une maison voisine. Il a ensuite été transporté à l'hôpital de Lens.

Les gendarmes de Vimy ont ouvert une enquête. Interrogé, l'automobiliste déclare avoir été ébloui par les phares d'une auto qui venait en sens inverse et n'avoir pu apercevoir les piétons, et ceux-ci prétendent n'avoir pas entendu l'arrivée de l'auto.

NOS GRAND'MÈRES faisaient des pots de beurre. Souci inutile, LILIA, cette margarine hollandaise, nous en dispense. Réclamez-la à votre épicier. 1006

UNE FEMME A TUÉ UN ARABE QUI VOULAIT L'ETRANGLER

La tenancière d'un restaurant de Marseille, Mme Emilie Deidda, âgée de 41 ans, demeurant rue Bel Air, à l'Estaque, après avoir eu dimanche soir une discussion avec son ami, l'Arabe Mohamed Fathmi, l'avait congédié.

L'Arabe est revenu brusquement au restaurant hier matin et a cherché à étrangler Mme Deidda ; celle-ci ayant saisi un revolver, a fait feu sur son agresseur, qui a été tué net ; la meurtrière a été arrêtée.

RHUM NEGRITA BARDINET · BORDEAUX

DEUX FILLETTES ÉBOUILLANTÉES A CAMBRAI

L'une d'elles a succombé à ses graves brûlures

Mme Georges Mouriaux, habitant 2, cité Michelet, à Cambrai, et dont le mari est employé à la Cie du Nord, vaquait aux soins du ménage, surveillant les gestes de ses deux filles jumelles, âgées de 30 mois.

Elle posa à terre un chaudron rempli d'eau bouillante destiné à laver le plancher de l'habitation. Elle dut alors sortir dans la cour, appelée par l'une de ses petites filles ; ce ne fut pas long, mais juste assez pour que la petite Colette s'en fut tomber dans le chaudron où elle se brûla grièvement sur tout le corps.

M. le docteur Cnudde, appelé de suite, prodigua ses soins à la pauvrette, mais hélas, l'enfant décédait le lendemain, après d'atroces souffrances.

LA SECONDE EST DANS UN ÉTAT TRÈS GRAVE

Hier matin, vers 9 heures, la jeune Happe Paulette, âgée de 3 ans et demi, avant-dernière fillette d'une famille de quatre enfants, et dont les parents, le père, manœuvre à la Sucrerie Centrale, habitent rue du Pont-Rouge, à Cambrai, dans un baraquement, a été, elle aussi, grièvement brûlée.

Elle jouait dans la demeure de ses parents, quand elle vint, à reculons, s'asseoir dans un chaudron d'eau bouillante posé à terre par sa mère et devant servir au nettoyage de la maison.

Couverte de brûlures, elle fut, par l'ambulance, transportée d'urgence à l'hôpital civil où son état, sérieux, non pas par la profondeur des brûlures, mais plutôt par leur étendue, fut considéré dans un état grave, si pas désespéré.

De ce fait, deux familles d'ouvriers laborieux sont ainsi douloureusement éprouvées.

HUILE DES TROIS DOCTEURS

Consommateurs, avec chaque litre d'huile, réclamez à votre épicier notre superbe calendrier. 0149

LES SOUVERAINS YOUGOSLAVES HOTES DE LA PRÉSIDENCE

Le Président de la République et Mme Paul Doumer ont offert lundi un déjeuner en l'honneur de leurs majestés le roi et la reine de Yougoslavie. Les honneurs militaires ont été rendus aux souverains par un bataillon d'infanterie coloniale avec drapeau et musique, sous les ordres du colonel.

A l'arrivée des souverains au palais de l'Elysée, ainsi qu'à leur départ, la musique a joué l'hymne royal yougoslave.

4 PERSONNES BRULÉES VIVES

Un violent incendie s'est déclaré dans un immeuble à Toxteth, près de Liverpool.

Quatre personnes ont été carbonisées.

ETRENNES

Un cadeau qui dure toute l'année

UN ABONNEMENT A LA

REVUE des DEUX MONDES

La plus célèbre des Revues du monde entier

Abonn' d'un an: Paris 100 fr.; Dép^ts 106 fr.; Etranger 130 fr. ou 160 fr.

15, rue de l'Université, Paris (7e)

LE VIEUX CHATEAU DE STUTTGART, BRULE

Nous avons reçu hier la dépêche suivante : Le vieux château de Stuttgart, un des plus beaux monuments de la Renaissance allemande, est en flammes, à la suite d'un feu de cheminée. Les combles sont déjà détruits et les étages inférieurs sont atteints. La partie la plus ancienne, la tour de l'aile nord-est est complètement embrasée.

Les pompiers ne peuvent pénétrer à l'intérieur du bâtiment incendié, que munis de masques. Une vingtaine d'entre eux ont été plus ou moins gravement atteints par des commencements d'asphyxie. Le ministre des finances wurtembergeois et le prince Philippe Albrecht de Wurtemberg, sont sur les lieux du sinistre.

Des milliers de personnes, réunies sur la place du château, assistent impuissantes à la destruction de ce monument historique, dont les origines remontent aux environs de l'an mille.

Du Riz en hors-d'œuvre.

Y pensiez-vous? Bien assaisonné, le riz accompagne agréablement tous les hors-d'œuvres : tomates, œufs, petites salades ou poisson. Goûtez du riz vinaigré, c'est un régal !

RIZ INDOCHINE

L'APPLICATION DES ASSURANCES SOCIALES DANS LES RÉGIONS FRONTIÈRES

UNE LETTRE DE M. LE MINISTRE DU TRAVAIL, A M. P. DELCOURT DÉPUTÉ DU NORD

Comme suite à une demande de renseignements qu'il lui avait adressée, M. Pierre Delcourt, député du Nord, vient de recevoir de M. le Ministre du Travail, la lettre ci-dessous :

« **Vous avez bien voulu me demander si un assuré social résidant en France, pouvait se faire soigner par un médecin belge résidant en Belgique, tout en conservant ses droits aux prestations des Assurances sociales.**

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la question doit être résolue d'après la distinction suivante :

« 1°) **L'assuré peut se faire soigner en France par tout médecin belge ayant le droit d'y exercer en vertu de la convention du 25 octobre 1910,** aux termes de laquelle (article 1er) « les docteurs en médecine, chirurgie et accouchements belges établis dans les communes belges limitrophes de la France, et qui, dans ces communes, sont autorisés à exercer leur art, seront admis à l'exercer de la même manière et dans la même mesure dans les communes limitrophes françaises où il ne réside pas de médecin ». Ces médecins, du fait qu'ils soignent des assurés sociaux, se trouvent soumis aux différents contrôles organisés en exécution de la loi du 5 avril 1928-30 avril 1930.

« 2°) Dans quelles conditions un assuré social, résidant en France, peut-il aller se faire soigner en Belgique par un médecin belge ? Cette question n'est pas prévue par la convention du 25 octobre 1910 et est plus délicate. L'intérêt, aux termes de la loi, a le double choix de son médecin, mais ce choix est limité par les nécessités de l'exercice du contrôle. Les caisses sont donc fondées à refuser le service des prestations aux assurés qui s'adresseraient à des médecins échappant aux contrôles organisés par la loi. Ces contrôles ne n'exerçant à titre obligatoire que sur le territoire français, ne peuvent être étendus aux médecins résidant à l'étranger, en l'absence de convention internationale, que si ces médecins acceptent expressément de s'y soumettre. **Les assurés résidant en France qui désirent se faire soigner par des médecins résidant en Belgique tout en conservant leur droit aux prestations, ne peuvent donc s'adresser qu'à ceux de ces médecins qui ont adhéré aux clauses de la convention organisant le contrôle médical.** J'estime d'ailleurs que les caisses seraient fondées à limiter cette faculté aux médecins qui, en vertu des accords internationaux, seraient autorisés à exercer leur profession en France.

« Veuillez agréer, etc... ».

LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

a, entre Oisy-le-Verger et Brunémont, procédé aux essais d'un ouvrage d'art lancé sur le canal

Sur le canal de la Sensée, entre Oisy-le-Verger et Brunemont, dans cette région si calme, si pittoresque en saison estivale, un des derniers ponts jetés sur le cours d'eau a hier, subi les essais officiels et, après réception par le service des Ponts et Chaussées, l'ouvrage a été confiée à l'administration des Voies Navigiables.

LE PONT DE L'ABBAYE D'OISY-LE-VERGER PENDANT LES ESSAIS OFFICIELS

L'événement — car pour les habitants de cette contrée, il s'agissait d'un événement — dès la veille, fit l'objet des commentaires de la population, qui, au souvenir de la catastrophe survenue dans le midi il y a quelques mois, ne cachait pas son inquiétude quant à l'expérience qui allait être tentée. Aussi très tôt hier, les cultivateurs des environs, dont le nombre était augmenté de celui des chômeurs, s'étaient donné rendez-vous à l'Abbaye du Verger, à proximité d'une des fermes les plus anciennes qu'on connaisse dans le Nord.

Bientôt, en effet, quatre gros tracteurs automobiles militaires, tirant quatre « Cater Pilard », sortes de camion-tanks d'un poids de 21 tonnes, arrivaient de Douai, en même temps qué descendaient de voiture les officiers d'Artillerie : le colonel Nadal, le commandant Renoud, le capitaine-inspecteur Zaug et l'adjudant Mocq, qui, sans tarder, se mettaient en rapport avec M. Bar, ingénieur T.P.E., représentant le service des Ponts et Chaussées de Marquion ; Delattre, ingénieur, représentant la Compagnie Française de Matériel de Chemin de fer, à Maubeuge, constructeur du pont. Celui-ci, de 43 mètres de portée, de 7 m. 50 de largeur, entièrement métallique, était déjà recouvert sur chacun de ses trottoirs de 35 tonnes de pavés que venaient d'y placer un certain nombre d'ouvriers Cet ouvrage était étudié et réalisé pour résister à une charge maximum de 250 tonnes.

Après deux essais — où le pont eût à supporter une charge de plus de 120 tonnes — avec une flexion constatée de 6 m/m seulement, M. l'ingénieur Bar exprima sa satisfaction et, à 12 h. 30, les officiers ainsi que les autos militaires reprenaient la route de Douai.

R. L.

PRÈS DE 3.000 OUVRIERS LICENCIÉS PAR UNE FIRME BERLINOISE

Les entreprises métallurgiques Borsig, de Berlin-Tesel, qui avaient été obligées de suspendre leurs paiements vendredi dernier, ont licencié lundi leurs 2.850 ouvriers. Toutefois, cette mesure n'est que provisoire, le travail est suspendu complètement pour permettre d'établir l'inventaire des stocks, des commandes, etc.

Des négociations vont être engagées pour la livraison des matériaux nécessaires aux commandes en cours. Les ouvriers seront ensuite réengagés suivant les besoins. 200 ouvriers ont déjà été réengagés. Les grandes banques sont les plus intéressées dans la société Borsig. Les créances des fournisseurs ne jouent pas un rôle considérable.

On estime, dans les milieux intéressés, qu'en raison de l'importance du chiffre d'affaires annuel, les sommes nécessaires à l'assainissement de l'entreprise ne seraient pas très élevées. On projette d'assurer provisoirement l'exploitation des usines Borsig par un accord entre la direction et les ouvriers.

« CHOMEURS TERRORISTES » AU DANEMARK

On télégraphie de Copenhague : Il y a quelques jours, la police arrêtait un chômeur trouvé en possession d'une bombe qu'il avait fabriquée chez lui. Trois camarades de cet ouvrier ont été arrêtés lundi et selon les journaux on s'attend incessamment à d'autres arrestations.

On croit qu'il s'agit d'une organisation terroriste secrète, formée de chômeurs communistes. La police est résolue à s'opposer par tous les moyens à la réalisation de leurs projets.

SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE BASTIDIENNE

I.C. LILLOIS-STADE OLYMPIQUE DE L'EST DE PARIS

Le match comptant pour la poule B de la Coupe Bastidienne qui mettra aux prises l'Iris et le Stade Olympique de l'Est de Paris permettra de se faire une idée des possibilités de l'Iris dans la compétition Bastidienne.

Le Stade Olympique de l'Est n'est pas un club facile. C'est peut-être la meilleur équipe de promotion Parisienne puisqu'elle est 2e du classement à un point seulement du leader qu'elle a d'ailleurs battu par 7 à 0 le 15 décembre

D'autre part le S.O. de l'Est compte des récentes victoires sur le ..S.G. par 4 à t. le R.C. de Lens par 3 à 2, U.S. Boulonnaise par 3 à 1

L'équipe est jeune, pratique un football rapide, classique et efficace.

C'est donc à une rencontre de premier ordre que sont conviés les sportsmen Lillois. qui peuvent être assurés d'une fort belle exhibition.

L'attrait de la compétition augmentant l'intérêt de la rencontre, l'arbitrage sera confié à un de nos meilleurs referees nordistes.

LE F.C. DE ROUEN A WATTRELOS

Le Stade A. Pronvost sera, pendant les Fêtes de la Noël, le théâtre de deux importantes rencontres qui doivent y attirer la foule des amateurs de beau football.

Tour à tour les champions de Normandie, le F.C. Rouen et les leaders actuels de la Ligue du Sud-Est, l'O.G.C. Nice seront opposés à l'E.A.C. en des matches comptant pour la Coupe Sochaux.

La première de ces rencontres aura lieu le vendredi 25 décembre à 14 h. 15 et opposera les Rouennais aux locaux.

La réputation des « Diables rouges » n'est plus à faire et le seul fait d'indiquer qu'ils sont Champion de Normandie depuis 1929 en dit long sur la valeur des prochains adversaires des Excelsiormen, lesquels ont une revanche à prendre sur leurs adversaires de vendredi

La seconde rencontre, qui aura lieu le dimanche 27, ne le cède en rien comme intérêt au match E.A.C.-F.C.R.

LES CHAMPIONNATS DANS L'AVESNOIS

U.S. Pont-sur-Sambre bat O.S. Anorien, par 4 à 3. — A la mi-temps, Pont 4, Anor t. A la reprise, Pont semble vivre sur son avance. Anor n'en profite pas, au contraire, mettant à profit un moment de relâche des locaux, Pont domine, Anor se reporte dans le camp adverse. Il reste 10 minute à jouer, lorsque Daras marque un second but pour Anor, bientôt suivi d'un troisième par Mafiette. Anor fait de louables efforts pour égaliser, mais c'est en vain et la fin est sifflée sur le score de 4 à 3. Anor bénéficia d'un pénalty que Daras ehouta sur la barre transversale.

U.S. Avesnes bat A.O. Soiréziennne par 7 à 1. — Le match Avesnes-Soire-le-Château, avait attiré un bon nombre d'amateurs au stade du Champ de Mars. Comme l'indique le score de 7 à 1, les Avesnois eurent très nettement le dessus sur les Soiréziens, dont l'équipe ne paraît pas au point. Avesnes, qui présentait une équipe remaniée, ouvrit le score après un quart d'heure de jeu. Soire égalisa peu de temps après, mais le gardien visiteur dut s'avouer battu trois nouvelles fois avant le repos (dont une sur pénalty). La seconde mi-temps fut nettement à l'avantage des Avesnois, qui marquèrent encore trois buts avant la fin.

LE CLASSEMENT DANS LE CAMBRÉSIS

Voici le classement de la troisième division sous-district du Cambrésis, après la neuvième journée

Clubs	J.	G.	N.	P.	Pts
U.S. Walincourt	9	7	1	1	24
U.S. Quiévy	9	6	1	2	22
F.C. Avesnels	9	5	1	3	20
S.C. Catésien	9	4	2	3	19
U.S. Busigny	9	1	4	4	16
A.S. Masnièrois	9	4	1	4	18
U.S. Solesmes	9	4	0	5	17
U.S. Bevillers	9	3	1	5	16
U.S. Bertry	9	1	2	6	13
U.S. Iwuy	9	1	2	6	13

DEMANDES DE MATCHES

Etoile Sportive Aire-Isbergues demande matches pour son équipe 1A, les 10 janvier, 7 février, 6 mars, 3 avril ; pour son équipe juniors, les 27 décembre, 6, 17, 24 janvier, 14 février, 6, 20 mars. Ecrire à M. Doublet, usines d'Isbergues (P.-de-C.). Tél 12 à Isbergues.

L'Union Sportive de Saint-Omer demande matches pour son équipe 1A contre équipes 1B de division d'honneur A sur son terrain les 10 janvier et 6 mars. Prière de fixer indemnité désirée. Pour son équipe 1B, matches aller et retour sur son terrain les 27 décembre, 6 et 20 mars, 3 et 10 avril. Ecrire ou correspondant officiel.

A.S. Louvroil demande matches pour son équipe 1A contre équipes de 3e division, aux dates suivantes : 7, 21 et 28 février, 27 mars Matches retour assurés. crire au secrétaire.

S.C. Cognies-Chaussées demande match sur son terrain pour le 25 courant. Ecrire au secrétaire

U.S. Fourmisienne demande matches pour son équipe 1A le 31 janvier sur son terrain. Ecrire à M. L. Liénard, secrétaire, 27, rue St-Louis, à Fourmies.

C.S.C. Aulnoye demande matches pour son équipe 3 contre équipes juniors ou équipes seconde de 4e division. Ecrire à M. Lecomte, rue de St-Quentin, à Aulnoye.

Les Carabiniers de Billy-Montigny demandent matches aux dates suivantes : Equipe 1 B, en déplacement : 10 janvier 21 février 20 mars à Billy ; 24 janvier, 13 mars.

Equipe 2, à Billy : 31 janvier en déplacement ; 7 février, 14 février, 13 mars.

Juniors, à Billy : 3 janvier, 17 janvier, 21 février ; en déplacement : 7 février, 6 mars, 20 mars.

Section Polonaise 1, en déplacement : 27 décembre, 10 et 31 janvier.

Section Polonaise 2, en déplacement : 24 janvier, 6 mars.

Ecrire à M. A. Logez, Secrétaire Section Football C.B.M. à Billy-Montigny (Tél. 5).

F.C. Frosnois demande matches pour son équipe 1 libre le 27 décembre, sur son terrain ou terrain adverse, contre indemnité ou match retour assuré. Ecrire M. Koh René, 17 rue des Fossés à Fresnes-sur-Escaut.

L'U.S.R. Thumesnil demande matches pour son équipe 1 A les 24 janvier et 21 février l'après-midi à 14 h. 30. Pour son team hors championnat le 27 décembre à 10 h. sur son terrain. Ecrire à André Planckaert, 161, route d'Arras, Thumesnil..

Electric Club Lillois : demande match pour le 27 décembre à 10 h. terrain adverse. Ecrire à M. Charles Schellens, 84, rue Jules-Guesde à Lille. Tél 826 ou 319.

BOXE

LE GALA DE PRÉVENT

Cette réunion du dimanche 20 décembre a connu un beau succès.

Voici les résultats des diverses rencontres :

1er combat : 4 r. de 2 m. : Rochet Charles est déclaré vainqueur aux points de Dupuis de Courrières.

2e combat en 4 r. de 2 m. : Wiejciak de Wingles au premier round de Ringart de Frévent par arrêt de l'arbitre.

3e combat en 4 r. de 2 m. : : Un match nul entre Lenfant de Wingles et Roger Marcel de Frévent qui ne sut pas profiter de son allonge

4e combat en 4 r. de 2 m. : Roger M de Frévent et Morel de Wingles font match nul après une rencontre palpitante. Après l'entr acte Wesminster et Ringard de Frévent font une exhibition de 9 r. aussi acharnée qu'un combat.

5e combat en 6 r. de 2 m. : Roger F. de Frévent et Bétrémieux de Wingle fournissent une belle bataille. Mais Roger F. est en difficulté et son manager jette l'éponge. Bétrémieux vainqueur au 5e round de Roger F. par jet de l'éponge

6e combat en 10 r. de 2 m. : Wannepain M. de Frévent est opposé à Dupont de Wingles. Dupont est plus puissant que Wannepain qui esquive bien. Au 3e r. Wannepain est touché au foie et se plaint et abandonne.

7e combat : Match-vedette en 10 r. de 2 m : Ray Tonzet de Frévent, rencontre Bénédec de Courrières. Nous assisterons à une belle bataille pendant 3 rounds. Au 4e Touzet maîmène Bénédec qui est en difficulté Touzet ne poursuit pas. Son adversaire, blessé au nez et à l'oreille abandonne. Touzet vainqueur au 4e round par abandon de Bénédec.

UN GALA A ARRAS

C'est à une grande soirée que nous convient la la Maison Syndicale, le 27 décembre à 16 h. 30, les actifs dirigeants de l'Arras-Boxing Club. Le programme dont tout le monde cause actuellement comporte 6 combats dont 4 en 10 rounds, chacun d'eux serait digne de tenir a tête d'affiche des grandes réunions parisiennes.

Le grand combat sera constitué par la rencontre Faes de Courrières dont tous les combats, jusque maintenant sont autant de victoires par k.-o., contre Barjolin, l'espoir français qui vient de battre Vermaut, l'ex-champion de France.

Faes aura certainement la tâche difficile devant Barjolin. Ne l'a-t-il pas défié 2 fois sans succès, ce dernier exigeait une trop grosse bourse (preuve du gros morceau que représente Faes) ? Ces deux défis ne sont-ils pas une preuve de la confiance de Faes sur l'issue de la rencontre ? Ce n'est pas un secret qu'il existe une certaine jalousie entre ces deux véritables espoirs. jalousie qui sera cette fois tranchée, ce combat étant signé depuis 3 jours seulement. Faes que nous avons vu après les signatures nous a confirmé son espoir.

Nul doute qu'à lui seul ce combat doit retenir ce dimanche, la grande foule des sportifs, mais... 3 autres rencontres sont également inscrites au programme et opposeront le meilleurs aux meilleurs, ce qui permettra de sélectionner les hommes appelés à boxer dans les futures réunions organisées dans la Capitale des Mines : Lens.

LE GALA DE VALENCIENNES

C'est dimanche qu'aura lieu, à l'Hippodrome Valenciennois, le magnifique gala de boxe organisé par l'actif promoteur Cœur de Vey.

Contrairement aux bruits, non fondés, qui circulent dans la région de l'Escaut, Humery et Heintz seront en présence dimanche, dans le ring de l'Hippodrome Valenciennois.

Le promoteur Cœur de Vey a, en effet, reçu un avis de dépôt d'un forfait de présence de 10.000 francs, que le manager Descamps a remis à son nom dans une banque parisienne. Cette somme reviendrait de plein droit à M. Cœur de Vey dans le cas, et pour n'importe quelle cause, où Humery ne se présenterait pas devant Heintz le 2e décembre.

Donc ce combat, tant attendu par tous nos sportifs, aura lieu à date fixée de Valenciennes.

D'un autre côté, Heintz veut prouver aux amateurs de l'Escaut qu'il est capable de rééditer l'exploit du 6 décembre, c'est-à-dire de vaincre avant la limite.

Hâtez-vous pour la location. Bureaux à Anzin, Salon des Sports ; à Valenciennes, Colombophile Croix d'Anzin, Café Modeste, Café de l'Hippodrome ; à Fresnes, Café Français. Prix des places, rings numérotés 20 fr., taxe comprise ; première, 15 fr. ; secondes 10 fr. ; populaires 6 fr.

UNE BELLE RÉUNION A HAUTMONT

L'Académie de boxe d'Hautmont organisera une belle réunion vendredi 25 décembre en matinée, salle des fêtes du Kursaal. Les meilleurs éléments locaux rencontreront ceux de Pérenchies. Au programme : Cornu Aîné l'espoir Hautmontois rencontrera Vanhooven de Pérenchies, vainqueur de plus de 50 combats ; Cornu jeune donnera la réplique à Delmotte ; Fichaux Aîné sera opposé à Capoen ; Kid Roger rencontrera Mo[illegible]ey; Fichaux contre Linselle ; Degrauw contre Duportail, et-

NOS VEDETTES RÉGIONALES A L'HIPPODROME DE LILLE

Après avoir produit à l'Hippodrome de Lille les champions régionaux Dhaimaut, Slon, Delobelle, Buisset, les organisateurs des grands meetings de Lille présenteront le 10 janvier, les vedettes de Béthune et Courrières : Chartrel et Bénédec.

Chartrel n'est autre que l'idole de la région de Béthune où l'annonce de ses débuts à Lille a fait sensation. Chartrel est un jeune plein d'avenir, boxeur complet, très très spectaculaire, possédant une puissance de frappe redoutable.

Son record le voici : Vaing de Deckmyn, par abandon de Téta, Gilleron etc., match nul avec Alf. Berry et Gydé Aîné. A tenu en échec les Harry Brooks à Londres, Lengiez et Defer.

Le champion Béthunois affrontera l'espoir Français : le Lillois Heintz, que les récentes victoires sur Delobelle, Carcagne, Tonsalini et Denyl ont placé au tout premier rang des poids légers Français.

Bénédec vient de se tailler une fameuse réputation à Paris en mettant k.-o. au 1er round le réputé Robert Sirvain, le 4 décembre à Paris-Ring ! Le redoutable Courrièrois est de plus le triomphateur du dernier Tournoi de welters, au Central à Paris, ayant gagné tous ses combats par k.-o. sur Buisson, Frank Guignot et Hnmeret.

Il faudra que le Lillois Deveux fasse appel à toutes qualités s'il veut résister au terrible frappeur qu'est Bénédec.

UN JEUNE QUI PROMET LE LILLOIS MATON

S'il est un boxeur qui commence à attirer l'attention, c'est bien le jeune poids mouche Maton qui, cette saison sur 10 combats livrés a remporté 10 victoires, la plupart sur des hommes très connus, tels que Batiss (Points), Piquet (k.-o. en 30 sec.) Courcol (k.-o. 50 sec.), Henybart (k.-o. en 70 sec.), Mastelinck (arrêt), Kid Luc, Carpentier (à Dunkerque), Rygolle, etc...

Maton admirablement doué pour le dur sport qu'est la boxe de combat, semble appelé au plus brillant avenir. La révélation Lilloise fera ses débuts à Paris le 27 de ce mois et combattra le 10 janvier à l'Hippodrome de Lille en 10 r. contre Clocquers, en un match qui mettra en présence les deux meilleurs poids mouches Lillois.

LE BATTANT LILLOIS BOITAERT VA FAIRE SA RENTRÉE

Le redoutable boxeur Boitaert dont on se rappelle les combats magnifiques devant Charly Sauvage Léo Hermal et Heintz l'an dernier à l'Hippodrome de Lille fera prochainement sa rentrée.

Rappelons que Boitaert est toujours classé parmi les meilleurs poids légers français et que dans son record figurent des victoires sur Defer et Willamy (ex-champions de France), Di Cece, Lascoux, Bijou Beck et Gydé Aîné. De battant Lillois qui est actuellement en plein entraînement n'a pas été à affronter pour sa rentrée le dimanche 10 janvier à l'Hippodrome Lillois, l'as Donaisien Sion, vainqueur de Tassin et Crauc. C'est une très dure bataille en perspective.

POUR LES PUPILLES DE LA NATION

M. MARIO ROUSTAN A FAIT D'IMPORTANTES DÉCLARATIONS

M. Mario Roustan, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en ouvrant, lundi matin, la session du conseil supérieur des Pupilles de la nation, a prononcé un discours dont voici les principaux passages:

« Les graves inquiétudes de l'heure présente n'ont pu vous détourner de votre tâche. Elles ont stimulé vos innombrables collaborateurs à la mieux remplir, afin d'écarter des Pupilles de la nation les menaces qui pèsent sur eux: menace de la misère, de la maladie, de la contagion morale

» Le projet de loi que j'ai déposé en faveur des pupilles appelés sous les drapeaux a fait l'objet d'un rapport favorable de la commission compétente de la Chambre, et j'espère qu'il pourra bientôt être voté sans débat.

» Quant aux problèmes qui se posent au sujet de l'adoption, ils sont peut-être en ce moment plus difficiles à résoudre. Mais dès que se présenteront des circonstances favorables au succès d'une revendication qui, je le sais, vous tient à cœur, je ne manquerai pas de les mettre à profit et j'espère, en attendant, obtenir pour les Pupilles actuels la dotation qui vous permettra de leur donner le traitement qui leur est dû.

» Vous projetez maintenant de faire servir vos ressources à l'organisation du crédit, et spécialement du crédit agricole, qui est appelé à rendre de grands services à une catégorie de Pupilles qu'on vous a parfois, bien à tort, accusés de négliger et auxquels vous avez le souci d'apporter une aide efficace.

» J'ai bien volontiers soumis votre projet à mon collègue, le ministre du budget, de qui vous attendez les moyens de donner à votre œuvre, dans l'avenir tout le développement qu'elle comporte.

» La réponse, a dit le ministre en terminant, qui me parvient à l'instant, n'est pas aussi favorable que vous et moi nous l'espérions, mais elle laisse la porte ouverte à des négociations que j'ai la volonté de mener avec énergie et ténacité ».

Contre l'OBÉSITÉ DRAGÉES THÉ MACIA 12 fr. 75 SANS DANGER Toutes Pharmacies et Lab. Macia, 29, r. du Quesnoy, 39, VALENCIENNES

COLOMBOPHILIE

UNE EXPOSITION INTERNATIONALE AU PROFIT DU TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Cercle Colombophile le « Progrès » de Rouhaix, aux destinées duquel préside M Edouard Roussel, organise le jour de la Noël un grande exposition internationale au profit du timbre antituberculeux.

Ce concours s'annonce comme devant obtenir le plus franc succès, toutes les sociétés de la région rouhaisienne ayant assuré leur participation.

Le comité fait un pressant appel aux colombophiles des autres régions, pour accroître par leur présence, la valeur de l'exposition et contribuer également à la magnifique œuvre philanthropique qu'il a fomentée.

La mise en loges aura lieu vendredi 25 décembre, à 10 h. 30, au siège du « Progrès », 175, rue du Lannoy, à Roubaix. L'après-midi visite de l'exposition. Le prix d'entrée est fixé à 2 fr., dont le montant intégral sera versé à l'œuvre du Timbre antituberculeux.

Il serait souhaitable que les organisateurs d'expositions colombophiles s'associent de leur manière à l'œuvre en ne mettant sur pied aucune exposition, pendant tout le temps que durera celle du « Progrès ».

HIPPISME

COURSES A ENGHIEN

PREMIERE COURSE. — Prix des Alpes (12 partants) : 1. Kara Booroum (L. Niaudet) g. 15 ; pl. 8.50. — 2. Piffero (R. Duluc) pl. 10. — 3. Bihron (F. Romain) pl. 9.50.

DEUXIEME COURSE. — (4 partants) : 1. Papa Didi (J. Coumenges) g. 29.50 ; pl. 6.50. — 2. Bright Zagreus (Cames) pl. 6.

TROISIEME COURSE. — Prix de l'Essonne (18 partants) : 1. Don Bartolo (A. Reinette) g. 62.50 ; pl. 17. — 2. Zomhi (G. Warren) pl. 16. — 3. Miss Rahel (A. Hatton) pl. 16.50.

QUATRIEME COURSE. — Prix de la Neustrie (11 partants) : 1. Eleveur (J.G. Costadoat) g. 37.50 ; pl. 11. — Findhorn (R. Trémeau) pl 11. — 3 Pallman (M Plaine) pl 16.

CINQUIEME COURSE. — Prix Lilium (14 partants) : 1. Valencia (A. Neel) g. 61.50 ; pl. 21 — 2. La Ravisseur (H. Gielzes) pl. 21. — 3 Les Rameaux II (C. Maupas) pl. 41.50.

SIXIEME COURSE. — Prix du Detentin (14 partants) : 1. Métropolis (E. Lothien) g. 51.50 ; pl. 15.50. — 2. Atlantis (P. Sawicki) pl. 10. — 3. Dark And White (R. Degaud) pl 11.

FEUILLETON DU 22 DECEMBRE. — N° 63

LA VIERGE à l'étrange regard

par Olivier DUVERGER

— Je vous pardonne parce que je vous aime. L'amour n'excuse-t-il pas tout !

Et le précédant, elle voulut lui faire visiter le château, non sans avoir auparavant ordonné à Catherine de lui préparer une chambre pour la nuit, en dépit de ses protestations car il n'était pas correct, disait-il, pour un jeune homme de passer la nuit sous le même toit qu'une jeune fille seule.

— D'abord, je ne suis pas seule, ensuite je ne comprends pas votre réserve. Ce sont là de vains préjugés qui ne sont plus de mode. Mon invitation est la meilleure estime que je puisse vous donner, mon cher Jacques.

— Aussi, je n'insisterai pas davantage et j'accepte sans façon votre hospitalité, si gentiment offerte.

Tout en discutant ainsi, ils étaient parvenus au premier étage du château où les portes des chambres s'alignaient sur un vaste couloir. Rolande d'un signe de la main, indiqua au jeune homme celle qu'elle lui avait fait préparer puis lui demanda quelques instants de liberté pour remettre un peu d'ordre dans sa toilette, car elle n'avait pas encore quitté son costume de voyage.

Jacques la pria de disposer de tout le temps qu'il lui faudrait pour revêtir une robe dans laquelle elle serait plus à son aise et l'attendit sur le balcon sur lequel s'ouvrait au fond du couloir une grande porte-fenêtre.

Il venait à peine d'y sortir qu'il s'entendit rappeler.

— Oh ! venez vite ! Venez ! On a aussi visité ma chambre.

Il la suivit et pénétra derrière elle dans la pièce où, sur le parquet des traces de boue, semblables à celles se trouvant, en bas dans le cabinet de travail, trahissait le passage d'un inconnu.

— Que vous a-t-on volé ici ?

— Je ne sais pas. Je n'ai rien